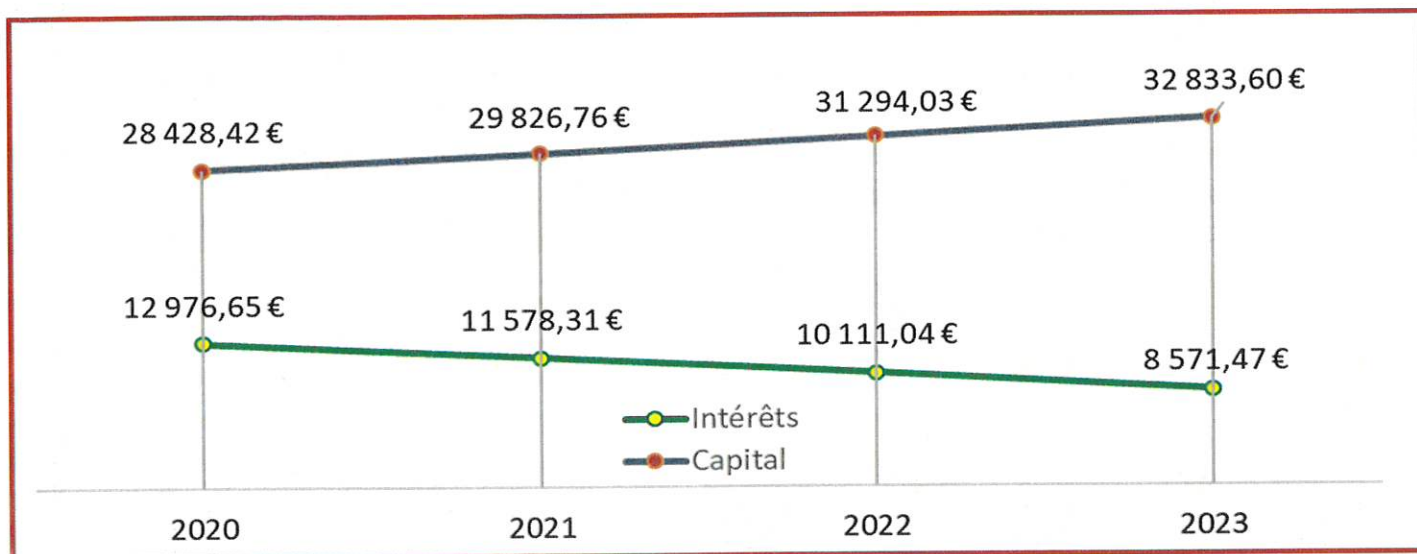


Les charges financières du SIVOM concernent le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias. Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite à l'extension du centre de secours réalisée en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 euros qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 euros jusqu'en 2026. De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse. Pour rappel, le remboursement de ces emprunts s'effectue en rapport avec le nombre des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers dans les communes concernées.



- La répartition et les taux de participation



Chaque année, la direction du SIVOM contacte le responsable du centre de secours afin d'obtenir le nombre d'interventions réalisées, l'année précédente, sur les 3 communes concernées par le remboursement des emprunts. Les pourcentages appliqués pour 2023 se définissent de la manière suivante :

Communes	Nombre d'interventions en 2022	Taux de participation 2023
AGDE	3855	73,64%
MARSEILLAN	826	15,78%
VIAS	554	10,58%
Total	5235	100,00%